

RESOLUTION URGENTE

Auteur UDC, par Gregory LOGEAN
Objet HRC : une CEP pour faire toute la lumière
Date 15/06/2020
Numéro 2020.06.149

Actualité de l'événement

La situation chaotique de l'HRC est au centre de l'actualité.

Imprévisibilité

Une telle débâcle financière était imprévisible. Les Conseils d'Etat n'ont rien vu arriver, ni la commission de contrôle.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Il y a urgence à faire toute la lumière sur cette situation afin d'en tirer les enseignements utiles et, surtout, de permettre à l'HRC de trouver sa sérénité. Il en va aussi de la crédibilité de nos institutions.

L'hôpital Riviera-Chablais (HRC) affronte de graves difficultés financières. Les cantons de Vaud et Valais ont été contraints d'accorder, dans l'urgence, une garantie d'emprunt de 80 millions pour permettre à l'HRC de faire face à ses obligations financières. La garantie définitive sera présentée aux deux Grand Conseils d'ici le début 2021, une fois les coûts finaux de la construction connus. Sans cette garantie d'emprunt, l'HRC n'aurait plus été en mesure de faire face à ses engagements à court terme.

Alors que personne n'a rien vu venir (ni la Direction, ni le Conseil d'établissement, ni les Conseils d'Etat, ni la commission de contrôle), l'hôpital boucle l'année 2019 sur un déficit de 18 millions de francs, alors que six millions étaient prévus. Quant aux coûts de construction, ils ont pris l'ascenseur. Estimé à 353 millions, le coût final global devrait finalement atteindre près de 440 millions de francs selon l'HRC (près de 25% de dépassement).

Aussi, sans en informer les cantons de Vaud et du Valais, l'HRC a procédé en début d'année à un emprunt de 20 millions sans garantie dans une banque extérieure aux cantons concernés pour pallier le manque de liquidité à court terme.

La commission de surveillance intercantonale de l'HRC, chargée de faire le lien entre les Grand Conseils et l'hôpital, estime qu'on lui a caché la vérité. « A la mi-janvier, on nous dit que le résultat 2019 sera quasi conforme au budget. Trois mois plus tard, il a triplé. On s'estime trompés, totalement trompés », réagissait alors le président de la commission, Olivier Turin, dans les colonnes du Nouvelliste en mai dernier.

Sur le plan de la gestion du personnel, les syndicats de l'HRC réclamaient le 27 mai un renouvellement de la direction après avoir soumis la veille un rapport détaillé aux deux Conseils d'Etat.

Après la démission de la directrice financière et l'arrêt maladie de la directrice médicale, le directeur général a donné sa démission le 28 mai.

Côté vaudois, les partis PLR, UDC et Vert'libéraux ont sollicité le 9 juin dernier devant le Grand Conseil la mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP) pour faire la lumière sur cette situation chaotique.

En prenant exemple sur la droite vaudoise, il est du devoir du Grand Conseil valaisan d'exercer son rôle de haute surveillance avec les outils dont il dispose. Parmi ceux-ci, seule la mise en place d'une CEP permet d'enquêter en profondeur à l'aide des pouvoirs d'investigation qu'elle offre.

Conclusion

La présente résolution urgente demande la mise en place d'une CEP pour faire toute la lumière sur les points suivants conformément aux articles art. 28, 133 et suivants de la LOCRP :

* La gouvernance et la transparence dans la direction du projet (étude, mise en oeuvre de la construction, suivi de la construction, installation et mise en oeuvre de l'exploitation).

* L'échange d'informations, les relations entre les différentes entités du management (Direction, Conseil d'établissement, CIC-HRC, services, Conseil d'Etat).

* Le contrôle et la gestion des coûts de construction ainsi que déterminer objectivement les causes du dépassement important. Il s'agit aussi d'étudier si la responsabilité des bureaux d'études peut être engagée.

* Le contrôle, le suivi et la validation des crédits obtenus et la transparence des informations financières y relatives.

* L'analyse des raisons pour lesquelles les Conseils d'Etat et la CIC-HRC n'ont pas été immédiatement informés de la situation préoccupante de la trésorerie.

* Analyser le rapport déposé par les syndicats auprès des Conseils d'Etat et y donner les suites utiles cas échéant.

* Connaître ce que les représentants du Valais au sein du Conseil d'établissement ont entrepris pour anticiper et éviter une telle situation